

Département du Doubs
Arrondissement de Pontarlier
Canton d'Ornans

Commune de Maisons-du-Bois-Lièremont (25650)

CONSEIL MUNICIPAL de MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT

SEANCE du jeudi 13 mars 2025 à 19 heures 30

- Convocation du 06 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize-mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOURDIN Francis, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Absent excusé : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc), Mr POURCHET Emmanuel (pouvoir à Mr POURCHET Julien)

Secrétaire de séance : Conformément à l'article 1 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mr VUILLEMIN Marc, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du Compte-rendu du CM du 23 janvier 2025
- 2 – Demande d'urbanisme
- 3 – Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Principal Communal
- 4 – Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Eau
- 5 – Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Bois
- 6 – Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Caveaux
- 7 – Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Lotissement
- 8 – Approbation des Comptes de Gestion 2024
- 9 – Affectation du Résultat 2024 – Budget Principal Communal
- 10 – Affectation du Résultat 2024 – Budget Bois
- 11 – Débat d'Orientation Budgétaire 2025
- 12 – Attribution des Subventions 2025 aux Associations
- 13 – Taux d'imposition 2025
- 14 – Réforme de l'Agence de l'Eau – Nouvelles Redevances sur la consommation d'Eau Potable et pour Performance des Réseaux
- 15 – Prix de l'Eau pour la période 2025
- 16 – Réhabilitation du Centre d'Accueil – Avenant n°2 Marché de Maîtrise d'œuvre
- 17 – Réhabilitation du Centre d'Accueil – Avenant n°2 au Lot 2 et au Lot 3
- 18 – Renouvellement de la Convention d'Objectifs et de moyens avec Familles Rurales – Attribution de subvention
- 19 – Classement France Ruralités Revitalisation – Exonération CFE et TFPB
- 20 – Protection Sociale Complémentaire Santé et Prévoyance des agents
- 21 – Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'ajout de deux points à l'Ordre du Jour :

- Etat d'assiette des coupes de bois 2025 – Modification
- Validation Devis Mur de soutènement – Lotissement du Pacot

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40

1°) Approbation compte-rendu du CM du 23 janvier 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote du Conseil municipal (envoyé par Mail le 27 janvier 2025) : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2°) Demandes d'urbanisme

Permis de Construire

- ❖ M. NATALE Sylvain – 3 rue de la Baumette – 25650 MAISONS DU BOIS LIEVREMONT, dépôt du dossier le 20/02/2025. La présente demande a pour objet l'extension d'un garage, situé sur les parcelles 337 ZB 155 et 125.

Déclaration préalable

- ❖ M. SOCIÉ Stéphane – 10 rue du Pré Simon – 25650 MAISONS DU BOIS LIEVREMONT, dépôt du dossier le 27/01/2025. La présente demande a pour objet la pose de panneaux photovoltaïques, située sur la parcelle AC 129.
- ❖ M. VUILLEMIN Jérôme – 18 rue de la Vallée d'Ornans – 25650 MAISONS DU BOIS LIEVREMONT, dépôt du dossier le 03/02/2025. La présente demande a pour objet l'isolation extérieur de l'habitation, le changement des menuiseries et la création d'une terrasse, situé sur la parcelle AC 43.
- ❖ M. RUFENACHT Serge – Loye Longe – 25650 MAISONS DU BOIS LIEVREMONT, dépôt du dossier le 18/02/2025. La présente demande a pour objet la pose de bacs acier en toiture avec implantation de panneaux photovoltaïques, sur les parcelles AB 90 et 91.

3°) Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Communal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2024 pour le Budget Communal :

SECTION		CHAPITRE	2024
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractères général	218 019.64 €
		012 - Charges de Personnel	159 511.14 €
		014 - Atténuation de produits (FNGIR)	23 531.00 €
		65 - Autres charges de gestion courante	92 919.55 €
		66 - Charges financières	17 698.77 €
		67 - Charges exceptionnelles	12 020.00 €
		68 - Provisions	0.00 €
		Total Dépenses réelles	523 700.10 €
	042 - Opérations d'ordre	18 276.60 €	
	Total Dépenses	541 976.70 €	
	RECETTES	013 - Atténuation de charges	10 922.41 €
70 - Produits des services		18 568.48 €	
73 - Impôts et Taxes		36 407.84 €	
731 - Fiscalité locale		279 664.24 €	

		74 - Dotations et participations	269 601.01 €
		75 - Autres produits de gestion courante	123 945.56 €
		77 - Produits exceptionnels	14 960.00 €
		Total Recettes réelles	754 069.54 €
		042 - Opérations d'ordre	0.00 €
		Total Recettes	754 069.54 €
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE EN COURS	212 092.84 €
		Résultat antérieur reporté	781 068.69 €
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	993 161.53 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	16 - Remboursement d'emprunts	58 685.81 €
		204 - Subventions d'équipement versées	50 628.00 €
		20 - Immos incorporelles	9 590.95 €
		21 - Immos corporelles	444 235.01 €
		23 - Immos en cours	0.00 €
		Total Dépenses réelles	563 139.77 €
		040 - Opération d'ordre	0.00 €
		041 - Opération patrimoniales	857.50 €
		Total Dépenses	563 997.27 €
	RECETTES	10 - Dotations Fonds divers Réserves	90 425.12 €
		13 - Subventions d'investissement	78 770.35 €
		16 - Emprunts et dettes	0.00 €
		Total Recettes réelles	169 195.47 €
		040 - Opérations d'ordre	18 276.60 €
		041 - Opérations patrimoniales	857.50 €
			Total recettes
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE EN COURS	-375 667.70 €	
	Résultat antérieur reporté	66 982.21 €	
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-308 685.49 €	

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2024 du Budget Communal de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de 541 976.70 €
- Un total de recettes de 754 069.54 €

Soit un résultat excédentaire de 212 092.84 €
+ Excédent antérieur reporté 781 068.69 €

Soit un résultat global de Fonctionnement de 993 161.53 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de 563 997.27 €
- Un total de recettes de 188 329.57 €

Soit un résultat déficitaire de - 375 667.70 €
+ Excédent antérieur reporté 66 982.21 €

Soit un résultat global d'Investissement de - 308 685.49 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 684 476.04 €

4°) Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Eau

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2024 pour le Budget Eau :

SECTION	CHAPITRE	2024	
EXPLOITATION	011 - Charges à caractères général	88 598.88 €	
	012 - Charges de Personnel	10 000.00 €	
	014 - Atténuation de produits (Red. Pollution)	12 107.00 €	
	65 - Autres charges de gestion courante	0.29 €	
	66 - Charges financières	4 897.73 €	
	67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	
	68 - Provisions	0.00 €	
	Total Dépenses réelles	115 603.90 €	
	042 - Opérations d'ordre	23 436.00 €	
	Total Dépenses	139 039.90 €	
	RECETTES	70 - Ventes de produits	158 890.15 €
		74 - Subvention d'exploitation	0.00 €
		75 - Autres produits de gestion courante	615.29 €
		77 - Produits exceptionnels	0.00 €
		78 - Provisions	300.00 €
Total Recettes réelles		159 805.44 €	
042 - Opérations d'ordre		11 073.99 €	
Total Recettes	170 879.43 €		
RESULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE EN COURS		31 839.53 €	
Résultat antérieur reporté		19 815.47 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION		51 655.00 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	16 - Remboursement d'emprunts	17 203.15 €
		20 - Immos incorporelles	1 050.40 €
		21 - Immos corporelles	27 865.00 €
		Total Dépenses réelles	46 118.55 €
		040 - Opération d'ordre	11 073.99 €
	Total Dépenses	57 192.54 €	
	RECETTES	10 - Dotations Fonds divers Réserves	3 639.00 €
		13 - Subventions d'investissement	0.00 €
		16 - Emprunts et dettes	0.00 €
		Total Recettes réelles	3 639.00 €
		040 - Opérations d'ordre	23 436.00 €
Total Recettes	27 075.00 €		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE EN COURS		-30 117.54 €	
Résultat antérieur reporté		50 972.49 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		20 854.95 €	

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2024 du Budget Eau de la commune, qui présente :

En section d'Exploitation :

- Un total de dépenses de	139 039.90 €
- Un total de recettes de	170 879.43 €
Soit un résultat excédentaire de	31 839.53 €
+ Résultat antérieur reporté	19 815.47 €
Soit un résultat global d'exploitation de	51 655.00 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	57 192.54 €
- Un total de recettes de	27 075.00 €
Soit un résultat déficitaire de	- 30 117.54 €
+ Excédent antérieur reporté	50 972.49 €
Soit un résultat global d'Investissement de	20 854.95 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 72 509.95 €

5°) Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Bois

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2024 pour le Budget Bois :

SECTION		CHAPITRE	2024	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractères général	39 375.06 €	
		65 - Autres charges de gestion courante	50 753.58 €	
		Total Dépenses	90 128.64 €	
	RECETTES	70 - Produits des services	115 421.93 €	
		75 - Autres Produits de gestion courante	0.00 €	
		Total Recettes	115 421.93 €	
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE EN COURS			25 293.29 €
	Résultat antérieur reporté			134 790.39 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			160 083.68 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	21 - Immos corporelles	7 757.00 €	
		Total Dépenses	7 757.00 €	
	RECETTES	10 - Dotations Fonds divers Réserves	9 397.50 €	
		Total Recettes	9 397.50 €	
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE EN COURS			1 640.50 €
	Résultat antérieur reporté			-9 397.50 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-7 757.00 €	

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2024 du Budget Bois de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de	90 128.64 €
- Un total de recettes de	115 421.93 €
Soit un résultat excédentaire de	25 293.29 €
+ Excédent antérieur reporté	134 790.39 €
Soit un résultat global de Fonctionnement de	160 083.68 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	7 757.00 €
- Un total de recettes de	9 397.50 €
Soit un résultat excédentaire de	1 640.50 €
+ Déficit antérieur reporté	- 9 397.50 €
Soit un résultat global d'Investissement de	- 7 757.00 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 152 326.68 €

6°) Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Caveaux

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2024 pour le Budget Caveaux :

SECTION	CHAPITRE	2024
EXPLOITATION	011 - Charges à caractères général	0.00 €
	Total Dépenses réelles	0.00 €
	042 - Opérations d'ordre (variation stock)	27 323.87 €
	Total Dépenses	27 323.87 €
	70 - Vente caveau	0.00 €
	75 - Autre produits gestion courante	1.39 €
	Total Recettes réelles	1.39 €
	042 - Opérations d'ordre (variation stock)	27 323.87 €
	Total Recettes	27 325.26 €
	RESULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE EN COURS	1.39 €
	Résultat antérieur reporté	22 784.44 €
	RESULTAT D'EXPLOITATION	22 785.83 €
INVESTISSEMENT	4581 - Opération pour compte de tiers	0.00 €
	040 - Opération d'ordre (stock)	27 323.87 €
	Total Dépenses	27 323.87 €
	458201 - Opération compte de tiers	0.00 €
	040 - Opération d'ordre (stock)	27 323.87 €
	Total Recettes	27 323.87 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE EN COURS	0.00 €
	Résultat antérieur reporté	-27 323.40 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-27 323.40 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2024 du Budget Caveaux de la commune, qui présente :

En section d'Exploitation :

- Un total de dépenses de	27 383.87 €
- Un total de recettes de	27 325.26 €
Soit un résultat de	1.39 €
+ Excédent antérieur reporté	22 784.44 €
Soit un résultat global d'exploitation de	22 785.83 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	27 383.87 €
- Un total de recettes de	27 383.87 €
Soit un résultat de	0.00 €
+ Déficit antérieur reporté	- 27 323.40 €
Soit un résultat global d'Investissement de	- 27 323.40 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de – 4 537.57 €

7°) Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2024 pour le Budget Lotissement :

SECTION	CHAPITRE	2024	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractères général	32 525.00 €
		66 - Intérêts d'emprunt	0.00 €
		042 - Constatation Stock	151 283.94 €
		043 - Opérations d'ordre (transfert de charges)	0.00 €
		Total Dépenses	183 808.94 €
	RECETTES	042 - Constatation Stock	183 808.94 €
		043 - Opération d'ordre (transfert de charges)	0.00 €
		Total Recettes	183 808.94 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE EN COURS		0.00 €
	Résultat antérieur reporté		0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		0.00 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	16 - Emprunt	0.00 €
		040 - Constatation de stock	183 808.94 €
		Total Dépenses	183 808.94 €
	RECETTES	16 - Emprunt	0.00 €
		040 - Constatation de stock	151 283.94 €
		Total Recettes	151 283.94 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE EN COURS		-32 525.00 €
	Résultat antérieur reporté		-151 283.94 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-183 808.94 €	

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2024 du Budget Lotissement de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de	183 808.94 €
- Un total de recettes de	183 808.94 €
Soit un résultat de	0 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	183 808.94 €
---------------------------	--------------

- Un total de recettes de	151 283.94 €
Soit un résultat déficitaire de	- 32 525.00 €
+ Déficit antérieur reporté	- 151 283.94 €
Soit un résultat global d'investissement de	- 183 808.94 €

8°) Approbation des Comptes de Gestion 2024

Le Conseil municipal, constatant la concordance entre les écritures des Comptes de Gestion du Trésor Public et celles des Comptes Administratifs de la Commune, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les Comptes de gestion 2024 du Budget Communal, du Budget Eau, du Budget Bois, du Budget Caveaux et du Budget Lotissement.

9°) Affectation du Résultat 2024 au Budget Principal Communal 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif 2024 du Budget Communal laisse apparaître :

- Un excédent global de Fonctionnement de :	993 161.53 €
- Un déficit global d'Investissement de :	- 308 685.49 €
- Des Restes à réaliser d'investissement de :	64 000.00 €

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'affecter au Budget communal 2024 le résultat global de la manière suivante :

- En réserves à l'article R1068 :	244 685.49 €
- En report de fonctionnement à l'article R002 :	748 476.04 €
- En report d'investissement à l'article D001 :	308 685.49 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10°) Affectation du Résultat 2024 au Budget Bois 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif 2024 du Budget Bois laisse apparaître :

- Un excédent global de Fonctionnement de :	160 083.68 €
- Un déficit global d'Investissement de :	- 7 757.00 €

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'affecter au Budget Bois 2024 le résultat global de la manière suivante :

- En réserves à l'article R1068 :	7 757.00 €
- En report de fonctionnement à l'article R002 :	152 326.68 €
- En report d'investissement à l'article D001 :	7 757.00 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11°) Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de la préparation budgétaire 2025 du **Budget Communal**, qui sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Stabilité du Chapitre 011 – Charges à caractères générales ;

- Stabilité du Chapitre 012 – Charges de personnel, avec toutefois une légère augmentation des charges sociales, notamment les charges patronales de la CNRACL (Retraite des fonctionnaires titulaires) ;
- Augmentation des intérêts d'emprunts (emprunt supplémentaire pour les travaux de Réhabilitation du Centre d'Accueil)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Toutes les dotations de l'Etat ne sont pas connues à ce jour ;
- Le montant de fiscalité dépendra des taux votés plus loin ;
- Proposition d'un virement de 50 000 € du Budget Bois ;
- Légère diminution du compte « Revenus des immeubles », la salle des fêtes n'étant plus louée en raison des travaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Un arbitrage est établi pour le choix des priorités en matière de dépenses d'Investissement. Notamment au Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles et Chapitre 21 – Immobilisations corporelles, le Conseil municipal sélectionne les dossiers pouvant faire l'objet d'une dépense sur l'année 2025. Les autres dossiers seront réétudiés sur un exercice ultérieur.

Il est notamment retenu les points suivants :

Immobilisations incorporelles :

- Achat du logiciel Cartacim – Gestion des Cimetière

Immobilisations corporelles :

- Réhabilitation du Centre d'Accueil – Frais de Maîtrise d'œuvre + Travaux
- Réfection de l'isolation du toit du Presbytère
- Réfection de la façade de l'Hôtel-Restaurant
- Rénovation de l'Eclairage Public de la Commune
- Mobilier et matériel informatique (vidéoprojecteur...) pour le Centre d'Accueil
- Matériel et outillage technique divers

Le montant total de ces Investissement s'élève à environ 3 270 000 € TTC.

Des subventions de l'Etat viennent en partie contribuer au financement, ainsi qu'un Emprunt.

Concernant le **Budget Eau**, les dépenses suivantes sont retenues :

- Travaux sur le bâtiment du Réservoir de Bellevue
- Travaux de sécurisation du Réservoir de Bellevue

Le montant total de ces investissements s'élève à environ 50 000.00 € HT (récupération de la TVA sur ce budget)

Des soldes de subventions sont attendues en Recettes, sur les travaux réalisés en 2024.

Concernant le **Budget Bois**, l'essentiel du budget est préparé avec le concours de l'Office National des Forêts.

Pour le **Budget Caveaux**, des travaux sont prévus pour la création de nouveaux caveaux, ainsi qu'un espace Jardin du Souvenir, et des cavurnes. Le montant des travaux s'élèverait à environ 18 000 € HT.

En ce qui concerne le **Budget Lotissement**, la viabilisation des terrains est terminée, il reste le raccordement des réseaux secs (électricité et fibre), ainsi que quelques travaux de maçonnerie, pour un montant total de 20 000 € HT.

Le lot n°02 a été vendu, les recettes seront enregistrées dès signature de l'acte de vente.

12°) Attribution des Subventions 2025 aux Associations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des différentes demandes de subventions adressées en Mairie par les Associations locales.

Après les avoir étudiées et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'exercice 2025 :

- Association FAMILLES D'AUJOURD'HUI	550.00 €
- Club du 3 ^{ème} Age	300.00 €
- FCLA	300.00 €
- Anciens Combattants	200.00 €
- Association des Donneurs de Sang du Canton	100.00 €
- Entente Sportive Saugette de Ski	200.00 €
- ADAPEI	50.00 €
- Le Haut Saugeais Blanc	300.00 €
- AFM TELETHON	50.00 €
- HBC Gilley	50.00 €
- Association Vivre Ensemble	50.00 €
- ONCODOUBS	50.00 €
- Souvenir Français	200.00 €
- Prévention routière	150.00 €
- La Perce Oreilles	150.00 €
- Les Lièvremont en Selle (VTT)	300.00 €

13°) Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire propose de reporter cette décision, l'état 1259 n'ayant encore pas été délivré par les services de l'Etat.

14°) Réforme de l'Agence de l'Eau – Nouvelles Redevances sur la consommation d'Eau Potable et pour Performance des Réseaux

Monsieur le Maire explique, qu'en application de l'article L213-10-4 du code de l'environnement en vigueur au 1^{er} janvier 2025, la Commune est chargée de facturer et de percevoir, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la redevance sur la consommation d'eau potable auprès des abonnés du service eau potable.

Ces redevances sont une composante du prix de l'eau qui permet à l'Agence de l'Eau de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

A compter du 1^{er} janvier 2025, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique est remplacée par 2 nouvelles redevances :

- une **redevance « consommation d'eau potable »** dont :
 - le tarif est fixé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
 - le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
 - l'assiette le volume facturé au cours de l'année civile. Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la Commune, et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de **une redevance pour performance « des réseaux d'eau potable »** :
 - Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ;
 - Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau ;
 - Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
 - L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
 - La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,43 €HT/m³ pour l'année 2025.

Considérant que l'Agence de l'eau a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,05 €HT/m³ pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à **0,2** pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de fixer à 0,01 €HT/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 ; en plus de la Redevance « Consommation d'Eau Potable » qui sera facturé 0.43 € HT/m³.

15°) Prix de l'Eau pour la période 2025

Monsieur le Maire explique, qu'afin de pouvoir faire face aux différentes dépenses et travaux concernant les réseaux d'Eau Potable, et en prenant en compte l'augmentation prévue du prix de l'eau distribuée par le Syndicat des Eaux de Dommartin, il convient d'augmenter le prix de vente de l'Eau.

Le prix est actuellement de 1.85 € HT / m³ et 45 € HT l'abonnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (12 pour et 2 contres) décide :

- De fixer le prix de l'eau à 1.95 €/m³ HT ;

- De fixer l'abonnement d'accès au service de l'eau à hauteur de 45.00 € HT pour l'année 2025 par compteur (et non pas des sous-compteurs non relevés)
- D'appliquer ces tarifs à l'ensemble des abonnés à compter de la période 2025
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce issue des présentes

Il sera facturé en plus la T.V.A. : taux en vigueur au moment de la facturation applicable.

16°) Réhabilitation du Centre d'Accueil – Avenant n°2 Marché de Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire explique, qu'afin de réajuster le taux de rémunération du Maître d'œuvre par rapport au montant des travaux (maintenant connu suite aux signatures des marchés avec les entreprises), une augmentation du taux de rémunération de 7.60 % à 8.80 %, du coût prévisionnel de travaux de 2 490 405.90 € HT, est proposé.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de réviser le montant des honoraires de Jonathan SANCHEZ Architecte, et valide le nouveau montant de marché de Maîtrise d'œuvre à 219 155.72 € HT – 262 986.86 € TTC, correspondant à 8.80 % du coût prévisionnel des travaux estimé à 2 490 405.90 € HT;
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant, dont le pourcentage d'écart introduit par rapport au marché initial est de 62 %.

17°) Réhabilitation du Centre d'Accueil – Avenant n°2 au Lot 02 et au Lot 03

Monsieur le Maire explique qu'en raison de travaux supplémentaire imprévisibles, il convient de revoir les montants des marchés initiaux des Lot n°2 – Gros Œuvre et Lot n°03 – Charpente Couverture.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le devis de l'entreprise VETTER SAS, pour le lot n°02 – Gros Œuvre, pour des travaux supplémentaires à hauteur de 16 956.14 € HT – 20 347.37 € TTC ;
- VALIDE le devis de l'entreprise NOUVEAU & MYOTTE, pour le lot n°03 – Charpente Couverture, pour des travaux supplémentaires à hauteur de 4 981.76 € HT – 5 978.11 € TTC ;
- AUTORISE le Maire à signer les 2 avenants correspondants

18°) Renouvellement de la Convention d'Objectifs et de moyens avec Familles Rurales – Attribution de Subvention

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de sa réflexion sur l'amélioration du cadre de vie sur son territoire, la collectivité a souhaité étendre sa politique enfance jeunesse et participer au développement des activités en direction des enfants sur sa commune. Familles Rurales Fédération du Doubs étant implanté sur les communes voisines depuis de nombreuses années, une proposition de mise en place de services périscolaires et extrascolaires a été faite pour répondre aux besoins des familles.

Ce service associatif Familles Rurales s'organise et s'ajuste aux besoins dans la proximité autour de parents usagers de la structure impliqués dans son fonctionnement et d'une équipe de professionnels qualifiés en charge de l'accueil et de l'encadrement des enfants.

Cette coopération locale et ce soutien de la collectivité à un projet d'utilité sociale s'inscrivent dans l'esprit de la **Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales** signée le 14 février 2014 et l'**Appel des élus pour une économie sociale et solidaire** de juin 2015.

Conformément au cadre législatif et réglementaire national français régissant les relations entre collectivités publiques et associations de la **Loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014** et de la **Circulaire relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations du 29 septembre 2015**,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, pour la gestion du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs de Maisons du Bois-Lièvremont, avec l'Association Familles Rurales Fédération du Doubs, pour une durée de 4 ans à compter du 01/09/2024 ;
- DECIDE l'octroi d'une subvention, au titre de projet d'intérêt général, à Familles Rurales comme stipulé dans la convention ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

19°) Classement France Ruralités Revitalisation – Exonération CFE et TFPB

Vu l'article 99 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 permettant aux communes classées en ZRR de bénéficier des exonérations fiscales du classement en FRR si une délibération est prise à cet effet avant le 26 mars 2025 inclus ;

Vu l'application de cette mesure limitée visant à permettre aux communes qui ont perdu le bénéfice du zonage ZRR au 1^{er} juillet 2024 de bénéficier à cette même date et jusqu'au 31 décembre 2027 du dispositif FRR ;

Vu les dispositions de l'article 1466 G du Code général des impôts (CGI) permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) applicable aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du CGI, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité ;

Vu les dispositions de l'article 1383 K du CGI permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G ;

Vu les dispositions de l'article 1414 bis du CGI permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation (TH) les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes dans les zones France Ruralités Revitalisation ; la décision du conseil municipal peut concerner qu'une seule catégorie de locaux ou les deux ;

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE, à compter du 1er Juillet 2024, en application de l'article 1466 G du CGI précité, d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du CGI
- DECIDE en application des articles 1383 K et 1466 G du CGI précités, d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du CGI et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du CGI
- DECIDE en application de l'article 1414 bis du CGI précité, d'exonérer de taxe d'habitation (TH) :
 - les locaux classés meublés de tourisme
 - les chambres d'hôtes

20°) Protection Sociale Complémentaire Santé et Prévoyance des agents

Monsieur le Maire explique que toutes les collectivités doivent proposer et financer une protection sociale complémentaire à leurs agents. A partir du 1^{er} janvier 2025, pour la prévoyance, la participation versée aux agents sera obligatoire, sur la base d'un montant minimum de 7€/mois/agent. Puis, à partir de 2026, elle deviendra également obligatoire pour la couverture santé (Mutuelle) à hauteur de 15€/mois/agent.

La Prévoyance protège l'agent en cas d'accident de la vie entraînant une incapacité. Ses garanties permettent de compléter les pertes de revenus en cas de maladie ou d'invalidité.

Les collectivités ont deux possibilités pour mettre en place leur participation :

- adhérer au contrat-cadre mutualisé du Centre de Gestion du Doubs ;
- adhérer aux contrats labellisés au niveau national par les organismes compétents pour leur caractère solidaire et responsable qui auront été conclus par les agents.

L'adhésion est facultative pour les agents.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :
 - Le risque Santé (Mutuelle), c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : au contrat-cadre mutualisé et référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Doubs proposé par la MNT. Pour ce risque, la participation est fixée à 15€ mensuel brut par agent ;
 - Le risque Prévoyance, c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès : au contrat-cadre mutualisé et référencé pour son caractère solidaire par le Centre de Gestion du Doubs proposé par CNP, avec une gestion du régime assurée par Relyens (l'assiette de cotisation est composée du traitement brut indiciaire annuel et de la NBI, ainsi que des éléments de régime indemnitaire susceptibles d'être perdus en cas de congés à l'exclusion du CIA). Pour ce risque, la participation est fixée à 15€ mensuel brut par agent.
- AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant.

21°) Etat d'assiette coupes de bois 2025 – Ajout

Monsieur le Maire explique qu'en complément de la délibération prise lors du Conseil municipal du 28 novembre 2024 concernant l'état d'assiette et les destinations des coupes de bois 2025, il convient d'ajouter une parcelle à l'état d'assiette.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE, sur proposition de l'ONF, l'ajout à l'Etat d'assiette 2025, de la parcelle n°30 ;
- CONFIE à l'ONF l'assistance à l'exploitation pour ce lot vendu en exploitation groupée de petits bois résineux.

22°) Devis Mur de soutènement – Lotissement du Pacot

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis de l'entreprise VETTER pour la création d'un mur de soutènement dans le nouveau lotissement du Pacot.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le devis de l'entreprise VETTER pour un montant de 12 018.00 € HT – 14 421.60 € TTC ;
- AUTORISE le Maire à signer ce devis et à engager les travaux.

23°) Questions diverses

- Mail de Monsieur Gérald PICCOLO concernant la recherche d'un terrain pour la construction d'un bâtiment dans le cadre de son activité professionnelle – demande du terrain à côté de la Déchetterie – Une réflexion sera engagée sur la révision du PLU en ce sens
- Fête des mères – Le centre d'accueil étant actuellement en travaux, le repas traditionnel de la fête des mères ne pourra pas s'y dérouler – Une demande auprès de la mairie d'Arçon sera faite pour la location de leur salle des fêtes.
- Prochain CM : Vendredi 11 avril à 18h30 – BP 2025

La séance est levée à 22h30

Le Secrétaire,
Marc VUILLEMIN

Le Maire,
Francis BOURDIN



